

## Délibération n°03/03/2026-14

du mardi 3 mars 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 16 heures 35, le conseil d'administration, dûment convoqué le 20 février 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la vice-présidence de Marc FERAUD.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Séverine MAGRY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présents en visioconférence : Dominique AUGÉY, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI
- Procurations : Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Kayané BIANCO, Françoise COURANJOU, Brigitte DEVESA, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESUELLE, Pierre VASARELY

Monsieur le vice-président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

### **Objet : Attribution d'une subvention à l'association étudiante ASCESAAix**

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1611-4*

*Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini*

*Vu les statuts de l'association ASCESAAix*

*Considérant la demande de subvention de fonctionnement de l'association ASCESAAix pour 2026*

L'association Sportive et Culturelle de l'Ecole Supérieure d'art d'Aix-en-Provence (ASCEAAix), créée en 2025, a pour but de promouvoir et soutenir les créations et initiatives des étudiants de l'ESAAix, permettre le financement de matériel et la tenue d'événements culturels ou sportifs.

Les moyens d'actions de l'association sont notamment :

- L'organisation de manifestations et toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association
- La vente permanente ou occasionnelle de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet ou susceptible de contribuer à sa réalisation
- Les publications en tout genre
- Participations à des événements sportifs et culturels extérieurs tels que des tournois inter-écoles en France, ou à l'étranger

Les ressources de l'association comprennent : le montant des cotisations, les subventions de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des institutions supérieures, les aides en nature et fonds privés, les produits des activités et services,

toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

L'ASCEAAix a sollicité l'ESAAix afin d'obtenir une subvention visant à l'aider à financer leur participation à une rencontre sportive et culturelle mixte européenne inter-écoles d'art (Rencontre Etudiante d'Art et de Design : READ). Le coût prévisionnel de cette participation s'élèvera à 2 500€ (transport et logement).

L'ESAAix souhaite soutenir cette association étudiante dans ce projet qui permettra de dynamiser la vie de l'établissement et de créer des liens avec d'autres écoles d'art au niveau européen.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le vice-président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 300€ pour 2026 à l'ASCEAAix dans le cadre du financement de sa participation à la READ
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 65, compte 65748 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Fait à Aix en Provence

**La Présidente du conseil d'administration,**

**Dominique AUGÉY**

Signé par : Dominique AUGÉY

Date : 12/03/2026

Qualité : Président

## Dossier de demande de subvention associative pour l'année 2026

Dossier à retourner avant le **XXXXXXXXXX** 2026 à **XXXXXXXXXX**

Pièces à fournir :

| Obligatoires |                                                                                                                                | Pour toute première demande ou si modifications |                                                                                          |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
|              | Présentation de l'association                                                                                                  |                                                 | Numéro SIRET de l'association                                                            |
|              | Relevé d'Identité Bancaire (IBAN)                                                                                              |                                                 | Statuts de l'association                                                                 |
|              | Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale                                                                                |                                                 | Récépissé de création de l'association délivrée par la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence |
|              | Projets d'activités envisagés pour 2026                                                                                        |                                                 | Listes et coordonnées des membres du bureau et du conseil d'administration               |
|              | Relevés bancaires des soldes de tous les comptes courants et des placements de l'association à la date de fin d'exercice       |                                                 | Document parution au Journal Officiel                                                    |
|              | Compte de résultat de l'exercice clôturé, signé et certifié exact par le trésorier et le président                             |                                                 |                                                                                          |
|              | Bilan comptable de l'exercice terminé, signé par le trésorier et le président                                                  |                                                 |                                                                                          |
|              | Budget prévisionnel pour 2026                                                                                                  |                                                 |                                                                                          |
|              | Attestation d'assurances Responsabilité Civile 2026                                                                            |                                                 |                                                                                          |
|              | Liste des adhérents                                                                                                            |                                                 |                                                                                          |
|              | Rapport d'activités pour l'année 2025                                                                                          |                                                 |                                                                                          |
|              | Attestation sur l'honneur du Président précisant que l'association est en règle vis-à-vis de la législation fiscale et sociale |                                                 |                                                                                          |
|              | Contrat d'engagement Republicain                                                                                               |                                                 |                                                                                          |

## Identification de l'association :

Nom de l'association : **ASCESAAIX**

Nom du Président : **Khazarian Gloria**

Objet : **Association Culturelle et Sportive**

Adresse du siège social : **57 rue Émile Tavan**

Code postal : **13100** Commune : **Aix-en-Provence**

Téléphone : **07 82 95 53 41** Courriel de l'association : **ascesaaix@gmail.com**

Adresse site Internet : .....

Courriel de correspondance, si différent : .....

## Identification du représentant légal (Président ou autre personne désignée par les statuts) :

Nom : **Khazarian** Prénom : **Gloria**

Fonction : **Présidente**

Adresse : **44 Rue des Récolettes 13001 Marseille**

Code postal : **13001** Commune : **Marseille**

Téléphone : **06 95 18 91 52** Mail : **gloria.khazarian@esaaix.fr**

## Identification de la personne chargée du dossier de subvention (si différente du Président) :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Date de publication de la création de l'association au Journal Officiel : **15 juillet 2025**

Période de l'exercice comptable (année civile, sportive, scolaire à préciser) :

Exemple : 1er aout 2025 au 31 juillet 2026

1er Septembre 2025 au 31 aout 2026

Renseignements concernant les adhérents :

|                    | Etudiants ESAAix | Autres | TOTAL |
|--------------------|------------------|--------|-------|
| Nombre d'adhérents | 0                | 0      | 0     |

Prix de l'adhésion : ..... 5 euros .....

Moyens humains de l'association / Nombre de bénévoles : ..... 12 .....

Subventions perçues autre que ESAAix :

| Nom organisme (Département, Région, Etat...) | Montant |
|----------------------------------------------|---------|
|                                              | 0       |
| -                                            | 0       |
| -                                            | 0       |

Implication de l'association dans la vie de l'ESAAix :

Participation à différentes manifestations organisées par l'ESAAix ? ☒ Oui\* ☐ Non (\* lesquelles ?)

Participation aux journées portes ouverte pour la présentation de la vie associative et étudiante à l'ESAAIX.

L'association favorise-t-elle par son action l'insertion, l'inclusion et la cohésion sociale ? ☒ Oui\* ☐ Non (\* précisez)

L'ASC ESAAIX est une association culturelle et sportive mixte qui entretient une activité sportive hebdomadaire au sein de l'ESAAIX, ce qui a permis d'améliorer l'inclusion et de fédérer les étudiants de l'ESAAIX.

## Rapport d'activités de l'année 2025

### Intitulé et dates :

ENTRAINEMENTS SPORTIFS OCTOBRE 2025 - JUIN 2026

| Objectifs                                                                                    | Description et moyens (coût)                                                        | Bénéficiaires                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Assurer une pratique sportive encadrée et mixte de manière hebdomadaire au sein de l'ESAAIX. | Matériel d'entrainement de base (100 euros), plots, chasubles, ballons de football. | L'ESAAIX et l'ensemble des élèves ayant participés aux entrainements. |

### Intitulé et dates :

VENTE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION : 09/11/2025 et 07/12/2025

| Objectifs                                       | Description et moyens (coût)                                                                                                                     | Bénéficiaires                                                        |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Générer des recettes au profit de l'ASC ESAAIX. | Achat des matières premières pour la réalisation de crêpes ensuite à la vente : oeuf, lait, farine, pâte à tartiner, confiture, sucre (20 euros) | L'ESAAIX et l'ensemble des élèves ayant participés aux entrainements |

### Intitulé et dates :

| Objectifs | Description et moyens (coût) | Bénéficiaires |
|-----------|------------------------------|---------------|
|           |                              |               |

### Intitulé et dates :

| Objectifs | Description et moyens (coût) | Bénéficiaires |
|-----------|------------------------------|---------------|
|           |                              |               |

## Projets d'activités de l'année 2026

**Intitulé et dates :** ENTRAINEMENTS SPORTIFS OCTOBRE 2025 - JUIN 2026

| Objectifs                                                                                    | Description et moyens (coût)                                                        | Bénéficiaires                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Assurer une pratique sportive encadrée et mixte de manière hebdomadaire au sein de l'ESAAIX. | Matériel d'entraînement de base, plots, chasubles, ballons de football (100 euros). | L'ESAAIX et l'ensemble des élèves ayant participés aux entraînements. |

**Intitulé et dates :** VENTE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION : 11/01/2026 et 07/02/2026

| Objectifs                                       | Description et moyens (coût)                                                                                                                     | Bénéficiaires                                                        |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Générer des recettes au profit de l'ASC ESAAIX. | Achat des matières premières pour la réalisation de crêpes ensuite à la vente : oeuf, lait, farine, pâte à tartiner, confiture, sucre (20 euros) | L'ESAAIX et l'ensemble des élèves ayant participés aux entraînements |

**Intitulé et dates :** FRAIS PRÉVISIONNEL PARTICIPATION READ 2026

| Objectifs                                       | Description et moyens (coût)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Bénéficiaires                                                                          |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Participation à la quatrième édition de la READ | <p>La READ est une rencontre sportive et culturelle étudiante mixte regroupant une trentaine de collectifs et d'associations issues d'écoles supérieures d'art et de design en France et en Europe.</p> <p>La READ organise cette année le tournoi et la journée de festival culturel à Reims les 4,5 et 6 Avril 2026.</p> <p>Le logement et le déplacement des 12 étudiants de l'ESAAIX revient à environ 2 500 euros .</p> | L'ESAAIX et les 12 étudiants représentant l'ESAAIX au tournoi et au festival culturel. |

**Intitulé et dates :**

| Objectifs | Description et moyens (coût) | Bénéficiaires |
|-----------|------------------------------|---------------|
|           |                              |               |

## Budget prévisionnel 2026

| Charges (dépendances)                                                                                                                                               | Montant en euros | Produits (recettes)                                                                                                                             | Montant en euros |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 60 – Achats :<br>- Matières et fournitures<br>- Autres                                                                                                              | 200,00           | 70 – Vente de produits et services                                                                                                              | 400,00           |
| 61 – Services extérieurs :<br>- Locations<br>- Entretien et réparations<br>- Assurance<br>- Documentation                                                           | 150,0            | 74 – Subventions d'exploitation<br>(à détailler par organisme)                                                                                  | 2 300,0          |
| 62 – Autres services extérieurs :<br>- Rémunérations<br>intermédiaires et honoraires<br>- Publicité, publications<br>- Déplacements<br>- Services bancaires, autres | 2 350,00         | - ESAAix                                                                                                                                        | 300,00           |
| 63 – Impôts et taxes                                                                                                                                                |                  | - Commune                                                                                                                                       | 2 000,00         |
| 64 – Charges de personnel                                                                                                                                           |                  | - Département                                                                                                                                   |                  |
|                                                                                                                                                                     |                  | - Région                                                                                                                                        |                  |
|                                                                                                                                                                     |                  | - Autres : .....                                                                                                                                |                  |
| 65 – Autres charges de gestion<br>courante                                                                                                                          |                  | 75 – Autres produits de gestion<br>courante :<br>- Cotisations<br>- Dons manuels, mécénat                                                       |                  |
| 66 – Charges financières                                                                                                                                            |                  | 76 – Produits financiers                                                                                                                        |                  |
| 67 – Charges exceptionnelles                                                                                                                                        |                  | 77 – Produits exceptionnels                                                                                                                     |                  |
| 68 – Dotations aux amortissements,<br>aux provisions                                                                                                                |                  | 78 – Reprises sur amortissements, sur<br>provisions                                                                                             |                  |
| Report déficit année N-1                                                                                                                                            |                  | Report excédent année N-1                                                                                                                       |                  |
| TOTAL des charges                                                                                                                                                   | 2 700,00         | TOTAL des produits                                                                                                                              | 2 700,00         |
| 86 – Emploi des contributions<br>volontaires en nature :<br>- Mise à disposition gratuite<br>de biens et services<br>- Prestations<br>- Personnel bénévole          | 2 300, 00        | 87 – contributions volontaires en<br>nature :<br>- Mise à disposition gratuite<br>de biens et services<br>- Prestations<br>- Personnel bénévole | 2 300,00         |
| TOTAL                                                                                                                                                               | 5 000,00         | TOTAL                                                                                                                                           | 5 000,00         |

Rappel : le total des produits doit être égal au total des charges (équilibre du budget)



## Attestation sur l'honneur

*Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.*

Je soussigné(e), **Khazarian Gloria**..... (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association **ASC ESAAIX**.....

- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
- Certifie que les informations du présent dossier sont exactes et sincères.
- Déclare que l'association sollicite auprès de l'Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence, une subvention exceptionnelle pour l'année 2026 de : **300**..... €.
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

Au compte bancaire ou postal de l'association suivant :

Nom du titulaire du compte : **ASC ESAAIX**.....

Banque ou centre : **Crédit Mutuel**.....

Domiciliation : **CCM AIX EN PROVENCE ROTONDE 6 PLACE JEANNE D ARC 13100 AIX EN PROVENCE**.....

| Code Banque / Etablissement | Code guichet | Numéro de compte | Clef RIB / RIP |
|-----------------------------|--------------|------------------|----------------|
| 10278                       | 08992        | 00021368701      | 48             |

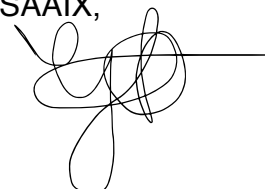
| IBAN                              | BIC      |
|-----------------------------------|----------|
| FR76 1027 8089 9200 0213 6870 148 | CMCIFR2A |

Fait, le **16 février 2026**..... à .....

Marseille

Signature du représentant légal

**Gloria Khazarian, Présidente  
de l'association ASC ESAAIX,**





## CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi N° 2000-321  
Du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain  
Des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

### ENGAGEMENT n°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### ENGAGEMENT n°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### ENGAGEMENT n°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

### ENGAGEMENT n°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

### ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

### ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

### ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Lieu : 17 rue Emile Tavan,  
Aix-en-Provence

Le :

31/01/2026

Nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association

Khazarian Gloria, Présidente de l'  
ASSOCIATION SPORTIVE ET  
CULTURELLE DE L'ÉCOLE  
SUPÉRIEURE D'ART D'AIX EN  
PROVENCE